Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe



4, Cité Artisunale de Bergevin - 97110 POINTE-A-PITRE 營: (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 幕: (0590) 91.04.00

E-Mail: cgtg.confederation@wanadoo.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

Sur la situation des travailleurs du commerce alimentaire

Pointe-à-Pitre, le 20 mars 2020

La CGTG dénonce fermement la gestion de l'épidémie au sein des structures commerciales, en particulier à Milénis, hypermarché possédé par les DESPOINTES.

Depuis mardi, une caissière avait signalé qu'elle avait été en contact avec une cliente soupçonnée d'être positive au coronavirus. Au lieu de prendre les mesures de protection qui s'imposaient et d'informer sa hiérarchie, la chef de caisse a laissé l'employée venir travailler le lendemain, mercredi 18 mars.

La direction prétend que la chef de caisse ne l'a pas informée. Toujours est-il que la salariée caissière a informé sa hiérarchie suite à un test effectué à l'hôpital qu'elle était positive au coronavirus covid-19. La direction de Milénis a fait preuve d'une inertie totale!

La CGTG salue l'action des employés qui n'ont pas hésité à exercer leur droit de retrait, soutenus par les délégués au CSE. Depuis le début de ce confinement, les délégués ont su imposer un certain nombre de mesures pour protéger les travailleurs. La direction avait décidé de stocker des séparations en plexiglas pour les caissières pour les installer le jeudi 19 mars, jeudi de la mi-carême.

L'action résolue des délégués l'a obligé à les installer dès mercredi. Ils ont aussi obtenu :

- que les caissières soient placées toutes seules par îlot
- que la direction fournisse des produits nettoyants à chaque caissière
- que l'accueil du magasin, le rayon fruits et légumes, la salle de réunion, les lieux collectifs en général, soient délimités pour respecter une distance de sécurité entre les individus.

Ces actions ont permis la généralisation de ces mesures dans plusieurs structures commerciales de l'île! Une nouvelle réunion des élus du CSE a eu lieu aujourd'hui vendredi 20 mars.

La CGTG estime que les mesures prises par la direction sont insuffisantes à ce jour. Plusieurs employés ont de nouveau exercé leur droit de retrait face au manque de protections supplémentaires.

Les autorités verbalisent à tour de bras le simple quidam qui se déplace en voiture avec un passager, elles ont interdit la fréquentation des plages sans aucun discernement, elles interdisent la visite chez les proches et limitent le nombre de personnes présentes dans un enterrement, ce qui est tout à fait compréhensible en période de crise sanitaire.

Mais pour protéger les bénéfices des plus gros capitalistes du commerce, la vie des employés est mise en danger par l'Etat au service des capitalistes, tout comme celle des soignants et d'autres travailleurs, en autorisant sans aucune limite de nombre, les rassemblements dans les magasins et hypermarchés.

La CGTG dénonce le chantage à la prime de 1000,00€ que l'Etat pousse les patrons à verser pour minimiser les risques encourus par les salariés. La gestion de cette pandémie se fait cyniquement au détriment de la santé et de la vie des salariés et des usagers. L'Etat et le patronat portent l'entière responsabilité de la dégradation et de la propagation de l'épidémie en Guadeloupe!

La CGTG incite d'ores et déjà les salariés à porter plainte contre l'Etat et contre des patrons comme DESPOINTES mais aussi contre les possédants des hypers et supermarchés du commerce de détail, pour mise en danger de la vie d'autrui.

CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE

CGTG4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00